



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 93123

### Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la mise en place, depuis fin décembre, d'un plan d'action en faveur de l'emploi des jeunes dans les quartiers sensibles, des prestataires privés (type « out placement ») semblent avoir été retenus pour accompagner des jeunes diplômés issus des ZUS (5 000 jeunes en 2006) dans leur recherche d'emploi. Les premiers accompagnements ont démarré mi-mars. Aussi, il lui demande s'il souhaiterait savoir si cette mesure s'applique bien à la Réunion, selon quels critères les « prestataires privés » ont été choisis et quand les premiers accompagnements doivent débuter à la Réunion.

### Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes a été appelée sur la mise en oeuvre de la prestation d'« out placement » destinée aux jeunes diplômés résidant en zone urbaine sensible. Cette prestation, mise en oeuvre dans le cadre d'un appel d'offre lancé début 2006 par l'ANPE, s'applique dans 9 régions, soit 14 territoires métropolitains retenus au regard du nombre de jeunes diplômés demandeurs d'emploi domiciliés en ZUS. Une nouvelle prestation destinée aux jeunes diplômés, demandeurs d'emploi de longue durée sera mise en place prochainement dans le cadre d'un appel d'offre ministériel. La Réunion fait d'ores et déjà partie des territoires pilotes retenus pour la mise en oeuvre de ce nouveau programme de placement, élargi aux jeunes ne résidant pas nécessairement dans les ZUS.

### Données clés

**Auteur :** [M. René-Paul Victoria](#)

**Circonscription :** Réunion (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93123

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 avril 2006, page 4355

**Réponse publiée le :** 12 décembre 2006, page 13006